

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 4–7 novembre 2013

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2013/8-A/6
20 septembre 2013
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2013 — YÉMEN 200305

Assistance alimentaire au profit des réfugiés

Nombre de bénéficiaires	131 000
Durée du projet	2 ans (janvier 2013–décembre 2014)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	9 855 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	5 185 365
Coût total pour le PAM	8 020 198

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMC*: M. M. Diab Courriel: mohamed.diab@wfp.org

Directeur de pays: M. B. Parajuli Courriel: bishow.parajuli@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)

RÉSUMÉ

1. La République du Yémen demeure en proie à une crise humanitaire provoquée par les conflits internes et l'instabilité politique, la dégradation des services sociaux, les répercussions de la hausse des prix des aliments et du carburant, et l'accentuation de la pauvreté. À cette situation complexe vient s'ajouter l'instabilité dans la Corne de l'Afrique, 236 000 réfugiés étant actuellement enregistrés dans le pays. De nombreux réfugiés viennent au Yémen dans l'espoir de rejoindre les États voisins riches en pétrole. Les plus vulnérables sont hébergés dans le camp de réfugiés isolé de Kharaz, mais nombreux sont ceux qui choisissent de s'établir dans des centres urbains.
2. Jusqu'à une époque récente, la majorité des nouveaux réfugiés étaient des personnes qui fuyaient l'instabilité en Somalie et arrivaient par bateau le long de la côte du golfe d'Aden. En 2011, plus de 103 000 réfugiés et migrants sont arrivés au Yémen, principalement depuis l'Éthiopie et l'Érythrée. Cette tendance s'est poursuivie en 2012, avec 107 500 réfugiés et migrants supplémentaires, le plus gros chiffre jamais enregistré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
3. Cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) fait fond sur l'IPSR 200044 ("Assistance alimentaire au profit des réfugiés somaliens au Yémen"), à laquelle elle fait suite, et tient compte des recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation conjointe conduite entre avril et mai 2012 par le PAM, le HCR et le Gouvernement. Plusieurs constats avaient alors été faits, concernant notamment: l'augmentation du nombre de réfugiés; la persistance de taux élevés d'anémie et de malnutrition; les mauvaises conditions de logement et les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement; l'insécurité alimentaire; et le fait que certaines personnes demeuraient tributaires de l'aide humanitaire, y compris pour s'alimenter.
4. Cette IPSR vise à fournir une assistance alimentaire d'urgence aux nouveaux réfugiés ainsi qu'à ceux se trouvant dans le camp de Kharaz ou en milieu urbain. À Kharaz, le PAM assurera une assistance alimentaire générale au profit de tous les résidents et fournira des repas aux élèves des écoles primaires. Un programme ciblé d'alimentation scolaire sera également mis en place pour les réfugiés installés dans l'agglomération urbaine d'Al-Basateen.
5. Un appui nutritionnel à visée préventive et curative sera dispensé dans le cadre de l'actuelle opération d'urgence 200451 du PAM ("Appui alimentaire et nutritionnel d'urgence aux personnes touchées par l'insécurité alimentaire et le conflit"), conformément à l'approche nationale. Seront notamment pris en charge dans les groupes de réfugiés les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition.
6. L'IPSR sera mise en œuvre en étroite collaboration avec le Gouvernement, le HCR et des partenaires coopérants internationaux et nationaux. Elle est conforme aux Objectifs stratégiques 1 (Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence) et 3 (Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition) du PAM et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2 et 3.
7. À l'issue d'une mission d'évaluation conjointe, le PAM et le HCR ont élaboré un plan d'action. Tandis qu'il s'emploie à renforcer les composantes en lien avec les politiques, la planification, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition au profit des réfugiés bloqués au Yémen, le PAM reste déterminé à trouver des solutions durables pour la population réfugiée dont il s'occupe dans ce pays.